

<b>Titre</b>	Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970 : Profils d'États soumis pour approbation
<b>Document</b>	Doc. préél. No 11C de janvier 2025
<b>Auteur</b>	BP
<b>Point de l'ordre du jour</b>	Point III.2.b.ii
<b>Mandat(s)</b>	C&D Nos 47 et 49 du CAGP de 2024 C&D No 48 du CAGP de 2023
<b>Objectif</b>	Inviter le CAGP à approuver les Profils d'État dans le cadre des Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970
<b>Mesure à prendre</b>	Pour décision <input type="checkbox"/> Pour approbation <input checked="" type="checkbox"/> Pour discussion <input type="checkbox"/> Pour action / achèvement <input type="checkbox"/> Pour information <input type="checkbox"/>
<b>Annexes</b>	Annexe I : Profil d'État dans le cadre de la Convention Notification de 1965 Annexe II : Profil d'État dans le cadre de la Convention Preuves de 1970
<b>Document(s) connexe(s)</b>	Doc. préél. No 11A de janvier 2025 à l'attention du CAGP de 2025 - Contentieux transnational : Actualisation (prochainement disponible) <a href="#">Conclusions et Recommandations</a> de la réunion de la CS de 2024 <a href="#">Doc. préél. No 9 d'octobre 2024</a> (CS de 2024) – Projet de Profil d'État dans le cadre de la Convention Notification de 1965 <a href="#">Doc. préél. No 10 de juin 2024</a> (CS de 2024) – Projet de Profil d'État dans le cadre de la Convention Preuves de 1970 <a href="#">Doc. préél. No 16 de janvier 2024</a> (CAGP de 2024) – Élaboration de Profils d'État électroniques pour les principales Conventions de la HCCH <a href="#">Doc. préél. No 12B de décembre 2023</a> (CAGP de 2024) – Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980 : Préparation de la prochaine réunion de la Commission spéciale

# Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970 : Profils d'États soumis pour approbation

## I. Introduction

- 1 Lors de sa réunion de 2023, le Conseil sur les affaires générales et la politique (CAGP) a accueilli favorablement la proposition visant à élaborer des Profils d'État pour certaines Conventions de la HCCH, notamment la *Convention du 15 novembre 1965 relative à la signification et à la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale* (Convention Notification de 1965) et de la *Convention du 18 mars 1970 sur l'obtention des preuves à l'étranger en matière civile ou commerciale* (Convention Preuves de 1970)<sup>1</sup>.
- 2 Conformément au mandat adopté par le CAGP lors de sa réunion de 2024<sup>2</sup>, deux Groupes de travail ont été créés pour examiner et affiner l'actualisation des Manuels, ainsi que le contenu des projets de Profils d'État dans le cadre des Conventions Notification et Preuves<sup>3</sup>. Ce mandat prévoyait que les travaux des Groupes de travail seraient menés en ligne, en amont et à l'issue de la réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement pratique de la Convention Notification de 1965, de la Convention Preuves de 1970 et de la *Convention du 25 octobre 1980 tendant à faciliter l'accès international à la justice* (Convention Accès à la justice de 1980) tenue du 2 au 5 juillet 2024 (CS). Suite à la création des deux Groupes de travail, il a été décidé que ces derniers tiendraient des réunions conjointes en vue d'examiner et d'affiner les projets de Profils d'État.
- 3 Les Groupes de travail étaient composés de délégués issus de diverses régions géographiques et se sont réunis à deux reprises en ligne, sous la présidence de Mme Aldana Rohr (Argentine) et de M. David Cook (Royaume-Uni), respectivement. La première réunion conjointe des Groupes de travail s'est tenue le 28 mai 2024 afin d'examiner les projets de Profils d'État préparés par le BP, en vue de soumettre une version révisée pour discussion lors de la réunion de la CS de 2024.
- 4 La CS a salué les progrès réalisés dans l'élaboration des projets de Profils d'État et a noté que des modifications supplémentaires seraient apportées aux questions soulevées dans ces projets, notamment par l'intégration de questions ou de thèmes identifiés au cours des discussions de la réunion de la CS ainsi que dans les Conclusions et Recommandations pertinentes. Ces modifications seront élaborées en coopération avec les Groupes de travail concernés<sup>4</sup>.
- 5 À l'issue de la réunion de la CS, le BP a procédé à l'actualisation des Profils d'État sur la base des discussions tenues lors de la CS et des C&R adoptées à cette occasion. Par la suite, ces versions actualisées ont été transmises au Groupe de travail pour examen en prévision de la deuxième réunion, qui s'est tenue le 13 novembre 2024.
- 6 Lors de cette réunion conjointe du 13 novembre 2024, les délégués ont approuvé les modifications apportées aux Profils d'État et ont estimé qu'avec quelques ajustements mineurs, les Profils d'État étaient prêts à être soumis à l'approbation finale du CAGP.
- 7 Une fois approuvés, les Profils d'État constitueront des documents standard que les Parties contractantes pourront compléter, consulter et mettre à jour de manière électronique. Les Profils

---

<sup>1</sup> Voir Conclusion et Décision (C&D) No 48 du CAGP de 2024, disponible sur le site web de la HCCH, à l'adresse [www.hcch.net](http://www.hcch.net), sous les rubriques « Gouvernance » puis « Conseil sur les affaires générales et la politique » puis « Archives (2000-2024) ».

<sup>2</sup> Voir C&D No 47 du CAGP de 2024.

<sup>3</sup> Les Groupes de travail ont été créés pour examiner et affiner l'actualisation des Manuels et des Profils d'État concernant les Conventions Notification et Preuves.

<sup>4</sup> Voir C&R Nos 134 et 135 de la CS de 2024, disponibles sur le site web de la HCCH à l'adresse [www.hcch.net](http://www.hcch.net), sur l'Espace Notification, puis sous la rubrique « Commission spéciale sur le fonctionnement pratique des Conventions Notification de 1965, Preuves de 1970 et Accès à la justice de 1980 ».

d'État remplaceront les fiches d'informations pratiques actuellement disponibles pour les Parties contractantes sur le site web de la HCCH<sup>5</sup>.

- 8 Il convient de souligner que lors de sa réunion de 2024, la CS a noté que les Profils d'État constitueront une source d'information utile pour toute partie ou tout fonctionnaire cherchant à envoyer à une autre Partie contractante une demande de notification d'actes ou d'obtention de preuves à l'étranger. La CS recommande en outre que les Parties contractantes s'efforcent de promouvoir l'existence de ces Profils d'État au niveau interne et encouragent leur consultation avant l'envoi d'une demande<sup>6</sup>.
- 9 Dans ce contexte, et conformément au mandat de 2024 du CAGP<sup>7</sup> ainsi qu'aux C&R de la CS<sup>8</sup>, le BP soumet les projets de Profils d'État pour approbation.

## II. Propositions soumises au CAGP

- 10 Le BP propose les C&D suivantes à l'attention du CAGP :

Le CAGP se félicite de l'élaboration des Profils d'État dans le cadre des Conventions Notification de 1965 et Preuves de 1970 et adopte ces documents.

Le CAGP invite les Parties contractantes à ces Conventions à compléter les Profils d'État et à les mettre à jour en temps utile.

Le CAGP invite les Parties contractantes à s'efforcer de promouvoir l'existence de ces Profils d'État au niveau interne et à en recommander la consultation avant l'envoi d'une demande au titre de la Convention concernée.

---

<sup>5</sup> Pour la Convention Preuves de 1970, une série de Profils d'États spécifiques avait été élaborée en 2017 afin de faciliter l'utilisation de la liaison vidéo (Profils d'État de 2017). Afin d'éviter toute confusion quant à l'utilisation des Profils d'État, le Groupe de travail est convenu qu'avec la mise en œuvre des nouveaux Profils d'État, lesquels incluent désormais des informations sur la liaison vidéo, les anciens Profils d'État de 2017 pourraient être retirés du site web de la HCCH. Toutefois, les Parties contractantes conservent la possibilité d'intégrer le contenu des Profils d'État de 2017 dans les nouveaux Profils d'État, si elles le jugent opportun.

<sup>6</sup> Voir C&R No 134 de la CS de 2024.

<sup>7</sup> Voir C&D No 49 du CAGP de 2024.

<sup>8</sup> Voir C&R No 135 de la CS de 2024.

## **ANNEXES**

**Projet de Profil d'État dans le cadre de la Convention Notification  
de 1965**

# Convention Notification de 1965 – Profil d’État

## Table des matières

Projet de Profil d’État dans le cadre de la Convention Notification de 1965 .....	1
Convention Notification de 1965 - Profil d’État .....	5
I. Informations générales.....	7
II. Coordonnées de l’Autorité centrale et des autres autorités .....	8
1. Autorité centrale (art. 2) .....	8
2. Autres Autorités centrales désignées dans les États fédéraux (art. 18(3)) .....	9
3. Autres autorités désignées (art. 18(1)) .....	10
III. Préparation, transmission et exécution des demandes de notification dans le cadre de la voie principale .....	11
1. Exigences linguistiques (art. 5(3)).....	11
2. Transmission des demandes de notification .....	12
3. Autres exigences .....	13
4. Frais et délais.....	13
5. Formes de notification prévues par le droit interne (art. 5(1)) .....	14
6. Assistance pour localiser le destinataire.....	15
7. Autorités compétentes pour établir l’attestation (art. 6).....	16
8. Autorités expéditrices aux fins de l’article 3(1).....	16
IV. Voie consulaire indirecte .....	16
1. Autorités compétentes pour recevoir les actes transmis par des représentants consulaires (art. 9) .....	17
V. Voies alternatives.....	18
1. Voies alternatives de transmission disponibles.....	18
2. Voie diplomatique ou consulaire directe (art. 8).....	19
3. Voie postale (art. 10(a)).....	19
4. Communication directe entre officiers ministériels, fonctionnaires ou autres personnes compétents (art. 10(b)) .....	20
5. Communication directe entre « toute personne intéressée à une instance judiciaire » et les « officiers ministériels, fonctionnaires ou autres personnes compétents » (art. 10(c)) .....	22
VI. Notification à des États, des fonctionnaires d’État ou à des entreprises d’État .....	23
VII. Protection des défendeurs (art. 15 et 16) .....	24
1. Déclarations conformément à l’article 21(2).....	24
VIII. Voies dérogatoires .....	24
1. Autres Conventions de la HCCH en matière de notification des actes judiciaires et extrajudiciaires.....	24

2.	Autres instruments relatifs à la notification des actes judiciaires et extrajudiciaires.....	24
3.	Formes unilatérales de transmission (art. 19).....	25
IX.	Informations utiles.....	25
1.	Droit interne régissant la notification et la transmission des actes.....	25
2.	Considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée dans l'utilisation des TI.....	26
3.	Ressources.....	26

## I. Informations générales

<p>Autorités centrales et autres</p>	<p><input type="checkbox"/> [Nom de votre État] dispose d'une Autorité centrale.</p> <p><input type="checkbox"/> [Nom de votre État] dispose de plusieurs Autorités centrales ou autres.</p> <p>Commentaires éventuels : [ ]</p>
<p>État présent de la Convention Notification</p>	<p>Informations sur l'état présent de la Convention Notification en [Nom de votre État] :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'entrée en vigueur, les applications territoriales de la Convention, les déclarations et les réserves sont disponibles à l'adresse <a href="#">HCCH   #14 - État présent</a></li> </ul> <p>Commentaires éventuels : [ ]</p>
<p>Lois de blocage</p>	<p>[Nom de votre État] dispose-t-il d'une loi de blocage (loi qui sanctionne la notification d'actes judiciaires en [Nom de votre État] sans autorisation ou sans respecter les canaux d'assistance judiciaire entre États) ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser les sanctions applicables (civiles, pénales, autres) et, le cas échéant, insérer un lien hypertexte vers la législation interne pertinente : [ ])</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Commentaires éventuels : [ ]</p>
<p>Voies disponibles pour la transmission d'actes à notifier</p>	<p>Outre la voie principale (art. 5) et la voie consulaire et diplomatique indirecte (art. 9), les voies disponibles pour la transmission d'actes en [Nom de votre État] sont les suivantes :</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Voie diplomatique ou consulaire directe (art. 8(1))</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> avec une déclaration en vertu de l'article 8</li> <li><input type="checkbox"/> sans déclaration en vertu de l'article 8</li> </ul> <p><input type="checkbox"/> Voie postale (art. 10(a))</p> <p><input type="checkbox"/> Communication directe entre « officiers ministériels, fonctionnaires ou autres personnes compétents » (art. 10(b))</p> <p><input type="checkbox"/> Communication directe entre toute personne intéressée à une instance judiciaire et les officiers ministériels, fonctionnaires ou autres personnes compétents (art. 10(c))</p>
<p>Préparation et transmission des demandes de notification dans le cadre de la voie principale – voir section III ci-dessous</p>	

## II. Coordonnées de l'Autorité centrale et des autres autorités

Les Parties contractantes sont encouragées à échanger entre elles en recourant aux technologies de l'information (TI), en tenant compte, le cas échéant, des considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le point « 3. Autres exigences » de la Section III et le point « 2. Considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée dans le cadre de l'utilisation des TI » de la Section IX ci-dessous.

### 1. Autorité centrale (art. 2)

Nom de l'Autorité centrale	██████████
Adresse	██████████
Téléphone	██████████
Télécopie	██████████
Courrier électronique	██████████
Site web	██████████
Langue(s) de communication	██████████
Personne à contacter, le cas échéant	<p>Coordonnées directes (y compris le nom, le titre / la fonction et l'adresse du bureau) : ██████████</p> <p>Téléphone direct : ██████████</p> <p>Télécopie : ██████████</p> <p>Courrier électronique direct : ██████████</p> <p>Langue(s) de communication : ██████████</p> <p>Moyen de communication privilégié :</p> <p><input type="checkbox"/> Téléphone</p> <p><input type="checkbox"/> Télécopie</p> <p><input type="checkbox"/> Courrier électronique</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): ██████████</p>
Autre personne à contacter, le cas échéant	<p>Coordonnées directes (y compris le nom, le titre / la fonction et l'adresse du bureau) : ██████████</p> <p>Téléphone direct : ██████████</p> <p>Télécopie : ██████████</p> <p>Courrier électronique direct : ██████████</p> <p>Langue(s) de communication :</p>

	<div style="background-color: #cccccc; width: 50px; height: 15px; margin-bottom: 5px;"></div> <p>Moyen de communication privilégié :</p> <p><input type="checkbox"/> Téléphone</p> <p><input type="checkbox"/> Télécopie</p> <p><input type="checkbox"/> Courrier électronique</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (<i>veuillez préciser</i>): <div style="background-color: #cccccc; width: 50px; height: 15px; display: inline-block;"></div></p>
<p><b>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]<sup>1</sup></b></p>	

**2. Autres Autorités centrales désignées dans les États fédéraux (art. 18(3))<sup>2</sup>**

Nom de l'Autorité centrale	<div style="background-color: #cccccc; width: 50px; height: 15px;"></div>
Adresse	<div style="background-color: #cccccc; width: 50px; height: 15px;"></div>
Étendue des fonctions (territoriale, etc.)	<div style="background-color: #cccccc; width: 50px; height: 15px;"></div>
Téléphone	<div style="background-color: #cccccc; width: 50px; height: 15px;"></div>
Télécopie	<div style="background-color: #cccccc; width: 50px; height: 15px;"></div>
Courrier électronique	<div style="background-color: #cccccc; width: 50px; height: 15px;"></div>
Site web	<div style="background-color: #cccccc; width: 50px; height: 15px;"></div>
Langue(s) de communication	<div style="background-color: #cccccc; width: 50px; height: 15px;"></div>
Personne à contacter, le cas échéant	<p>Coordonnées directes (y compris le nom, le titre / la fonction et l'adresse du bureau) : <div style="background-color: #cccccc; width: 50px; height: 15px; display: inline-block;"></div></p> <p>Téléphone direct : <div style="background-color: #cccccc; width: 50px; height: 15px; display: inline-block;"></div></p> <p>Télécopie : <div style="background-color: #cccccc; width: 50px; height: 15px; display: inline-block;"></div></p> <p>Adresse électronique directe : <div style="background-color: #cccccc; width: 50px; height: 15px; display: inline-block;"></div></p> <p>Langue(s) de communication : <div style="background-color: #cccccc; width: 50px; height: 15px; display: inline-block;"></div></p> <p>Moyen de communication privilégié :</p> <p><input type="checkbox"/> Téléphone</p> <p><input type="checkbox"/> Télécopie</p> <p><input type="checkbox"/> Courrier électronique</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (<i>veuillez préciser</i>): <div style="background-color: #cccccc; width: 50px; height: 15px; display: inline-block;"></div></p>
Autre personne à contacter, le cas échéant	<p>Coordonnées directes (y compris le nom, le titre / la fonction et l'adresse du bureau) : <div style="background-color: #cccccc; width: 50px; height: 15px; display: inline-block;"></div></p>

<sup>1</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

<sup>2</sup> Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres Autorités centrales.

	Téléphone direct : [REDACTED] Télécopie : [REDACTED] Adresse électronique directe : [REDACTED] Langue(s) de communication : [REDACTED] Moyen de communication privilégié : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Courrier électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): [REDACTED]
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE] <sup>3</sup>	

### 3. Autres autorités désignées (art. 18(1))<sup>4</sup>

Autres autorités désignées	[Nom de votre État] a-t-il désigné, outre l'Autorité centrale, d'autres autorités ? <input type="checkbox"/> Oui (veuillez compléter les champs ci-dessous) <input type="checkbox"/> Non
Nom de l'autorité désignée	[REDACTED]
Adresse	[REDACTED]
Téléphone	[REDACTED]
Télécopie	[REDACTED]
Courrier électronique	[REDACTED]
Site web	[REDACTED]
Langue(s) de communication	[REDACTED]
Veuillez décrire les compétences de chaque autorité désignée	[REDACTED]
Personne à contacter, le cas échéant	Coordonnées directes (y compris le nom, le titre / la fonction et l'adresse du bureau) : [REDACTED] Téléphone direct : [REDACTED] Télécopie : [REDACTED] Courrier électronique direct : [REDACTED] Langue(s) de communication :

<sup>3</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

<sup>4</sup> Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

	<p>██████████</p> <p>Moyen de communication privilégié :</p> <p><input type="checkbox"/> Téléphone</p> <p><input type="checkbox"/> Télécopie</p> <p><input type="checkbox"/> Courrier électronique</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): ██████████</p>
Autre personne à contacter, le cas échéant	<p>Coordonnées directes (y compris le nom, le titre / la fonction et l'adresse du bureau) : ██████████</p> <p>Téléphone direct : ██████████</p> <p>Télécopie : ██████████</p> <p>Courrier électronique direct : ██████████</p> <p>Langue(s) de communication :</p> <p>██████████</p> <p>Moyen de communication privilégié :</p> <p><input type="checkbox"/> Téléphone</p> <p><input type="checkbox"/> Télécopie</p> <p><input type="checkbox"/> Courrier électronique</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): ██████████</p>
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE] <sup>5</sup>	

### III. Préparation, transmission et exécution des demandes de notification dans le cadre de la voie principale

#### 1. Exigences linguistiques (art. 5(3))

<p>Exigences linguistiques pour les actes à notifier (art. 5(3))</p> <p>La simple remise au titre de l'article 5(2) n'exige pas la traduction des actes.</p> <p>Une Autorité centrale peut fournir des indications spécifiques concernant la langue officielle à utiliser dans les cas où une Partie contractante dispose de plusieurs langues officielles.</p>	<p>L'Autorité centrale de ██████████ [Nom de votre État] exige-t-elle que les <b>actes</b> à notifier en vertu de l'article 5(1), soient rédigés ou traduits dans la langue ou une des langues officielles de ██████████ [Nom de votre État] ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, les actes doivent être rédigés ou traduits en : ██████████</p> <p><input type="checkbox"/> Veuillez préciser, en plus des actes judiciaires, les autres catégories d'actes qui doivent être traduites : ██████████</p> <p><input type="checkbox"/> Veuillez préciser les exigences en ██████████ [Nom de votre État] relatives à la forme ou à la qualité des traductions des actes à notifier et, le cas échéant,</p>
---	--

<sup>5</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

	insérer un lien hypertexte vers la législation interne pertinente : <input type="text"/>
	<input type="checkbox"/> Non
	<input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : <input type="text"/>
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE] <sup>6</sup>	

## 2. Transmission des demandes de notification

Méthodes de transmission	<p>Veillez indiquer les méthodes de transmission acceptables qui peuvent être utilisées pour transmettre les demandes de notification à <input type="text"/> [Nom de votre État] .</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><input type="checkbox"/> (1) Courrier simple</p> <p><input type="checkbox"/> (2) Courrier recommandé avec accusé de réception</p> <p><input type="checkbox"/> (3) Courrier express</p> <p><input type="checkbox"/> (4) Services de messagerie privés comme DHL, FedEx, UPS</p> <p><input type="checkbox"/> (5) Autres voies électroniques :</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> (a) Courriel ordinaire</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> (b) Courriel sécurisé ou chiffré</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> (c) Plateforme en ligne administrée par l'État</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> (d) Plateforme en ligne administrée par des prestataires de services privés</p> <p><input type="checkbox"/> (6) Autres <input type="text"/></p> <p><i>*Si nécessaire, veuillez fournir des précisions sur l'une des options ci-dessus et préciser le numéro de l'élément de référence : <input type="text"/></i></p>
Acceptation des signatures numériques ou électroniques sur les demandes de notification	<p><input type="text"/> [Nom de votre État] accepte-t-il les demandes de notification revêtues d'une signature numérique ou électronique ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p style="margin-left: 20px;"><i>Veillez préciser les conditions d'acceptation (par ex., signature électronique accompagnée d'un certificat numérique, transmise par une autorité compétente, et / ou vérifiable) : <input type="text"/></i></p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>

<sup>6</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

	De plus amples informations sont disponibles à l'adresse : [REDACTED] (veuillez indiquer un site web contenant la législation interne, le cas échéant).
--	---

Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]<sup>7</sup>

### 3. Autres exigences

Double exemplaire	Un double exemplaire des actes à notifier est-il exigé pour les demandes de notification en [Nom de votre État] ?  <input type="checkbox"/> Oui, il est exigé. <input type="checkbox"/> Non, pas d'exigence (veuillez préciser les circonstances dans lesquelles un double exemplaire n'est pas exigé) : [REDACTED]
-------------------	--

Copie papier après transmission électronique	Si la transmission électronique des actes à notifier est autorisée en [Nom de votre État], une copie papier de la demande et des actes est-elle toujours exigée ?  <input type="checkbox"/> Oui, elle est exigée. <input type="checkbox"/> Non, elle n'est pas exigée. <input type="checkbox"/> Autres [REDACTED]
--	---

Considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée dans l'utilisation des TI	Si la transmission d'actes par voie électronique est autorisée en [Nom de votre État], des considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée doivent-elles être prises en compte ?  <input type="checkbox"/> Oui (merci de préciser, par ex., le règlement général de l'UE sur la protection des données (RGPD)) : [REDACTED]  Pour de plus amples informations, veuillez consulter le point « 2. Considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée dans l'utilisation des TI » sous la Section IX ci-dessous.  <input type="checkbox"/> Non
---	--

Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]<sup>8</sup>

### 4. Frais et délais

Frais Les notifications d'actes judiciaires en provenance d'une Partie contractante ne peuvent donner lieu au paiement ou au remboursement de taxes ou de frais pour les services de l'État requis (art. 12).	Si possible, veuillez fournir des informations sur les méthodes de paiement en [Nom de votre État] (virement bancaire, dispositifs de paiement électronique), les conditions de paiement et les frais moyens : [REDACTED]
--	---

<sup>7</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

<sup>8</sup> Cette sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

<p>Cependant, le requérant est tenu de payer ou de rembourser les frais occasionnés par :</p> <p>a) l'intervention d'un officier ministériel ou d'une personne compétente selon la loi de l'État de destination ;</p> <p>b) l'emploi d'une forme particulière.</p>	
<p>Frais et réciprocité</p>	<p>Tous les territoires de [Nom de votre État] ou certains d'entre eux renoncent-ils ou envisageraient-ils de renoncer à payer ou à rembourser les frais d'exécution des demandes entrantes émanant d'autres Parties contractantes qui renoncent également à ces frais, sur une base de réciprocité ? Le cas échéant, veuillez énumérer les territoires concernés.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : [ ]</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Délai moyen pour l'exécution de la demande</p>	<p>Quel est le délai moyen en [Nom de votre État] pour exécuter la demande ?</p> <p>[ ]</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]<sup>9</sup></p>	

## 5. Formes de notification prévues par le droit interne (art. 5(1))

<p>Notification en vertu du droit interne</p>	<p>Veuillez indiquer les <b>formes par lesquelles les actes</b> seraient <b>notifiés</b> en vertu du droit interne de [Nom de votre État] pour les demandes transmises par la voie principale :</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><input type="checkbox"/> (1) Remise en mains propres (c.-à-d., la remise directe au destinataire par une personne compétente, ou le cas échéant, à une autre personne habilitée en vertu du droit interne à recevoir la notification à agir pour le compte du destinataire).</p> <p><input type="checkbox"/> (2) Courrier simple</p> <p><input type="checkbox"/> (3) Courrier recommandé avec accusé de réception</p> <p><input type="checkbox"/> (4) Courrier express</p> <p><input type="checkbox"/> (5) Services de messagerie privés comme DHL, FedEx, UPS</p> <p><input type="checkbox"/> (6) Autres voies électroniques</p>
---	--

<sup>9</sup> Cette sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

	<input type="checkbox"/> (a) Courriel ordinaire <input type="checkbox"/> (b) Courriel sécurisé ou chiffré <input type="checkbox"/> (c) Plateforme en ligne administrée par l'État <input type="checkbox"/> (d) Plateforme en ligne administrée par des prestataires de services privés <input type="checkbox"/> (7) Autre (veuillez préciser) : <input type="text"/> De plus amples informations sont disponibles à l'adresse : <input type="text"/> (Veuillez indiquer un site web contenant la législation interne, le cas échéant). <i>*Si nécessaire, veuillez fournir des précisions sur l'une des options ci-dessus et préciser le numéro de l'élément de référence : <input type="text"/></i>
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE] <sup>10</sup>	

## 6. Assistance pour localiser le destinataire

<p>Assistance pour localiser le destinataire</p> <p>La Convention s'applique lorsque l'adresse du destinataire est connue. Toutefois, certaines Parties contractantes peuvent offrir une assistance pour localiser le destinataire ou fournir un soutien dans les cas où l'adresse fournie est incomplète ou erronée.</p>	<p>En tant qu'État requis, [Nom de votre État] est-il en mesure de fournir une assistance pour localiser le destinataire à notifier conformément à la Convention Notification ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Veuillez préciser les pratiques et / ou les types d'assistance que [Nom de votre État] peut offrir pour localiser le destinataire : <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> Non, [Nom de votre État] n'est pas en mesure de fournir une telle assistance.</p> <p>En tant qu'État requis, [Nom de votre État] est-il en mesure d'envisager une assistance en cas d'adresse incomplète ou incorrecte figurant dans une demande de notification conformément à la Convention Notification ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Veuillez préciser les pratiques et / ou les types d'assistance que [Nom de votre État] peut offrir : <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> Non, [Nom de votre État] n'est pas en mesure de fournir une telle assistance.</p> <p><input type="checkbox"/> Autre</p>
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE] <sup>11</sup>	

<sup>10</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

<sup>11</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

## 7. Autorités compétentes pour établir l'attestation (art. 6)<sup>12</sup>

Établissement de l'attestation de notification	<p>[Nom de votre État] a-t-il désigné d'autres autorités compétentes pour établir l'attestation ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non, l'Autorité centrale doit établir l'attestation (voir les informations fournies à la section II.1).</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, [Nom de votre État] a désigné les autorités suivantes compétentes pour établir l'attestation :</p> <p>_____</p>
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE] <sup>13</sup>	

## 8. Autorités expéditrices aux fins de l'article 3(1)

Autorités expéditrices	<p>Les autorités suivantes sont compétentes pour transmettre une demande de notification en [Nom de votre État] :</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Fonctionnaires de justice ou greffiers</p> <p><input type="checkbox"/> Officiers ministériels</p> <p><input type="checkbox"/> Procureurs</p> <p><input type="checkbox"/> Attorneys ou solicitors</p> <p><input type="checkbox"/> Private process servers</p> <p><input type="checkbox"/> L'Autorité centrale est également l'autorité expéditrice (voir les informations fournies à la section II.1)</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): _____</p> <p><i>Le cas échéant, veuillez insérer des liens hypertextes vers la législation interne pertinente.</i> _____</p>
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE] <sup>14</sup>	

## IV. Voie consulaire indirecte

Les Parties contractantes sont encouragées à échanger entre elles en recourant aux TI, tout en tenant compte, le cas échéant, des considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le point « 2. Considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée dans l'utilisation des TI » de la Section IX ci-dessous.

<sup>12</sup> Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

<sup>13</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

<sup>14</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

## 1. Autorités compétentes pour recevoir les actes transmis par des représentants consulaires (art. 9)<sup>15</sup>

Autorité désignée	L'autorité suivante est compétente pour recevoir les actes transmis par des représentants consulaires en [Nom de votre État] : <input type="checkbox"/> L'Autorité centrale (voir les informations fournies à la section II.1). <input type="checkbox"/> Une autorité autre que l'Autorité centrale (veuillez compléter les champs ci-dessous).
Nom de l'autorité désignée	[ ]
Adresse	[ ]
Étendue des fonctions (territoriale, etc.), le cas échéant	[ ]
Téléphone	[ ]
Télécopie	[ ]
Courrier électronique	[ ]
Site web	[ ]
Personne à contacter, le cas échéant	Coordonnées directes (y compris le nom, le titre / la fonction et l'adresse du bureau) : [ ] Téléphone direct : [ ] Télécopie : [ ] Courrier électronique direct : [ ] Langue(s) de communication : [ ] Moyen de communication privilégié : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Courrier électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): [ ]
Autre personne à contacter, le cas échéant	Coordonnées directes (y compris le nom, le titre / la fonction et l'adresse du bureau) : [ ] Téléphone direct : [ ] Télécopie : [ ] Courrier électronique direct : [ ]

<sup>15</sup> Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

	<p>Langue(s) de communication :  <input type="text"/></p> <p>Moyen de communication privilégié :</p> <p><input type="checkbox"/> Téléphone</p> <p><input type="checkbox"/> Télécopie</p> <p><input type="checkbox"/> Courrier électronique</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="text"/></p>
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE] <sup>16</sup>	

## V. Voies alternatives

### 1. Voies alternatives de transmission disponibles

<p>Voies disponibles pour la transmission d'actes à notifier</p>	<p>Outre la voie principale (art. 5) et la voie consulaire et diplomatique indirecte (art. 9), les voies disponibles pour la transmission d'actes en <input type="text"/> [Nom de votre État] sont les suivantes :</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Voie diplomatique ou consulaire directe (art. 8(1))</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Oui, limitée aux ressortissants de l'État d'origine des actes.</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Oui, disponible pour toutes les personnes situées en <input type="text"/> [Nom de votre État] .</p> <p><input type="checkbox"/> Voie postale (art. 10(a)) (<i>veuillez remplir les champs de la section V.3</i>)</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Veuillez préciser toute condition ou exigence existante pour l'utilisation de la voie postale, par exemple, la traduction des actes à notifier : <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> Communication directe entre « officiers ministériels, fonctionnaires ou autres personnes compétents » (art. 10(b)) (<i>veuillez remplir les champs de la section V.4</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Communication directe entre « toute personne intéressée à une instance judiciaire » et les « officiers ministériels, fonctionnaires ou autres personnes compétents » (art. 10(c)) (<i>veuillez remplir les champs de la section V.5</i>)</p> <p><i>Si possible, veuillez fournir des informations supplémentaires :</i> <input type="text"/></p>
--	--

<sup>16</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]<sup>17</sup>

## 2. Voie diplomatique ou consulaire directe (art. 8)

<p>Considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée dans l'utilisation des TI</p>	<p>Si la transmission d'actes par voie électronique est autorisée en [Nom de votre État], des considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée doivent-elles être prises en compte ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (<i>merci de préciser, par ex., le RGPD de l'UE</i>): [REDACTED]</p> <p>Pour de plus amples informations, veuillez consulter le point « 2. Considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée dans l'utilisation des TI » sous la Section IX ci-dessous.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]<sup>18</sup></p>	

## 3. Voie postale (art. 10(a))

<p>Voie postale acceptée</p>	<p>Veuillez indiquer la voie postale acceptée en [Nom de votre État]</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables</i></p> <p><input type="checkbox"/> (1) Lettre par courrier ordinaire</p> <p><input type="checkbox"/> (2) Courrier recommandé</p> <p><input type="checkbox"/> (3) Courrier recommandé avec accusé de réception au sens des Conventions de l'Union postale universelle (UPU).</p> <p><input type="checkbox"/> (4) Services de messagerie privés comme DHL, FedEx, UPS</p> <p><input type="checkbox"/> (5) Moyens électroniques (par ex., courrier électronique) : [REDACTED]</p> <p><input type="checkbox"/> (6) Autre (<i>veuillez préciser</i>) : [REDACTED]</p> <p><input type="checkbox"/> (7) Non prescrit par la loi : [REDACTED]</p> <p><i>*Si nécessaire, veuillez fournir des précisions sur l'une des options ci-dessus et préciser le numéro de l'élément de référence (par ex., toute autre exigence ou garantie concernant l'utilisation du courrier électronique) : [REDACTED]</i></p>
------------------------------	---

<sup>17</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

<sup>18</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

Langue ou traduction	<p>[Nom de votre État] prévoit-elle des exigences linguistiques ou de traduction pour les actes notifiés en vertu de l'article 10(a) ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, les actes doivent être rédigés ou traduits dans la (les) langue(s) suivante(s) de [Nom de votre État] , [ ] .</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, les actes doivent être rédigés ou traduits dans une langue parlée par le destinataire.</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE] <sup>19</sup>	

#### 4. Communication directe entre officiers ministériels, fonctionnaires ou autres personnes compétents (art. 10(b))

Autorités expéditrices	<p>Laquelle des catégories suivantes [Nom de votre État] reconnaît-il comme « officier ministériel, fonctionnaire ou autre personne compétents » pour envoyer des demandes de notification en [Nom de votre État] ?</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables</i></p> <p><input type="checkbox"/> Fonctionnaires de justice ou greffiers</p> <p><input type="checkbox"/> Officiers ministériels</p> <p><input type="checkbox"/> Procureurs</p> <p><input type="checkbox"/> Attorneys ou solicitors</p> <p><input type="checkbox"/> Private process servers</p> <p><input type="checkbox"/> Bailiff</p> <p><input type="checkbox"/> Huissier</p> <p><input type="checkbox"/> Notaire</p> <p><input type="checkbox"/> Agent de l'autorité exécutive</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) : [ ]</p>
Autorités réceptrices	<p>Laquelle des catégories suivantes [Nom de votre État] reconnaît-il comme « officier ministériel, fonctionnaire ou autre personne compétents » pour recevoir des demandes de notification en [Nom de votre État] ?</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables</i></p> <p><input type="checkbox"/> Fonctionnaires de justice ou greffiers</p> <p><input type="checkbox"/> Officiers ministériels</p>

<sup>19</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

	<input type="checkbox"/> Procureurs <input type="checkbox"/> Attorneys ou solicitors <input type="checkbox"/> Private process servers <input type="checkbox"/> Bailiff <input type="checkbox"/> Huissier <input type="checkbox"/> Notaire <input type="checkbox"/> Agent de l'autorité exécutive <input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) : <input type="text"/>
Transmission électronique	<p>Les officiers ministériels, les fonctionnaires ou les autres personnes compétents en <input type="text"/> [Nom de votre État] peuvent-ils recevoir des actes à notifier en vertu de l'article 10(b) par voie électronique ?</p> <input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) : <input type="text"/>
Considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée dans l'utilisation des TI	<p>Si la transmission d'actes par voie électronique est autorisée en <input type="text"/> [Nom de votre État] , des considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée doivent-elles être prises en compte ?</p> <input type="checkbox"/> Oui (merci de préciser, par ex., le RGPD de l'UE): <input type="text"/> <p>Pour de plus amples informations, veuillez consulter le point « 2. Considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée dans l'utilisation des TI » sous la Section IX ci-dessous.</p> <input type="checkbox"/> Non
Langue ou traduction	<input type="text"/> [Nom de votre État] prévoit-il des exigences linguistiques ou de traduction pour les actes notifiés en vertu de l'article 10(b) ? <input type="checkbox"/> Oui, les actes doivent être rédigés ou traduits dans la (les) langue(s) suivante(s) <input type="text"/> [Nom de votre État] , <input type="text"/> . <input type="checkbox"/> Oui, les actes doivent être rédigés ou traduits dans une langue parlée par le destinataire. <input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE] <sup>20</sup>	

<sup>20</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

**5. Communication directe entre « toute personne intéressée à une instance judiciaire » et les « officiers ministériels, fonctionnaires ou autres personnes compétents » (art. 10(c))**

<p>Personnes intéressées à une instance judiciaire</p>	<p>Parmi les catégories de personnes suivantes, laquelle est reconnue en [Nom de votre État] comme « toute personne intéressée à une instance judiciaire » pour l'envoi de demandes de notification :</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Les parties impliquées dans la procédure</p> <p><input type="checkbox"/> <i>Attorney ou solicitor</i></p> <p><input type="checkbox"/> <i>Bailiff</i></p> <p><input type="checkbox"/> Huissier</p> <p><input type="checkbox"/> Fonctionnaire attaché au tribunal</p> <p><input type="checkbox"/> Notaire</p> <p><input type="checkbox"/> Agent de l'autorité exécutive</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (<i>veuillez préciser</i>): [ ]</p>
<p>Autorités réceptrices</p>	<p>Laquelle des catégories suivantes [Nom de votre État] reconnaît-il comme « officier ministériel, fonctionnaire ou autre personne compétents » pour recevoir des demandes de notification en [Nom de votre État] ?</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><input type="checkbox"/> Fonctionnaires de justice ou greffiers</p> <p><input type="checkbox"/> Officiers ministériels</p> <p><input type="checkbox"/> Procureurs</p> <p><input type="checkbox"/> <i>Attorneys ou solicitors</i></p> <p><input type="checkbox"/> <i>Private process servers</i></p> <p><input type="checkbox"/> <i>Bailiff</i></p> <p><input type="checkbox"/> Huissier</p> <p><input type="checkbox"/> Notaire</p> <p><input type="checkbox"/> Agent de l'autorité exécutive</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (<i>veuillez préciser</i>) : [ ]</p>
<p>Considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée dans l'utilisation des TI</p>	<p>Si la transmission d'actes par voie électronique est autorisée en [Nom de votre État], des considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée doivent-elles être prises en compte ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (<i>merci de préciser, par ex., le RGPD de l'UE</i>): [ ]</p>

	<p>Pour de plus amples informations, veuillez consulter le point « 2. Considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée dans l'utilisation des TI » sous la Section IX ci-dessous.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE] <sup>21</sup>	

## VI. Notification à des États, des fonctionnaires d'État ou à des entreprises d'État

<p>Notification à des États, des fonctionnaires d'État ou à des entreprises d'État</p>	<p>Veuillez fournir des informations sur les modalités de notification à un État, à des fonctionnaires d'État ou à des entreprises d'État en [Nom de votre État] (par ex., les voies de notification appropriées et d'autres exigences supplémentaires du droit coutumier international) : [REDACTED]</p> <p><i>Veuillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><input type="checkbox"/> La Convention ne s'applique pas (<i>si possible, veuillez préciser les moyens utilisés ou l'instrument à appliquer en [Nom de votre État] :</i> [REDACTED])</p> <p><input type="checkbox"/> La Convention s'applique (<i>veuillez préciser les voies à utiliser</i>) :</p> <p style="padding-left: 40px;"><input type="checkbox"/> Voie principale (art. 5) (<i>veuillez préciser</i>): [REDACTED]</p> <p style="padding-left: 40px;"><input type="checkbox"/> Voie diplomatique (art. 9(2)) (<i>veuillez préciser</i>): [REDACTED]</p> <p style="padding-left: 40px;"><input type="checkbox"/> Autres voies (<i>veuillez préciser</i>): [REDACTED]</p> <p>Si des voies alternatives sont utilisées, [Nom de votre État] exige-t-il l'utilisation de la Formule modèle ?</p> <p style="padding-left: 40px;"><input type="checkbox"/> Oui (<i>veuillez préciser</i>) : [REDACTED]</p> <p style="padding-left: 40px;"><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Autres considérations (<i>veuillez préciser, par ex. immunités</i>): [REDACTED]</p>
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE] <sup>22</sup>	

<sup>21</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

<sup>22</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

## VII. Protection des défendeurs (art. 15 et 16)

### 1. Déclarations conformément à l'article 21(2)

Protection des défendeurs avant un jugement par défaut	<p>[Nom de votre État] a-t-il fait une déclaration concernant l'applicabilité de l'article 15(2) ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : [REDACTED]</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
Protection des défendeurs après un jugement par défaut	<p>[Nom de votre État] a-t-il fait une déclaration concernant l'applicabilité de l'article 16(3) ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : [REDACTED]</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE] <sup>23</sup>	

## VIII. Voies dérogatoires

### 1. Autres Conventions de la HCCH en matière de notification des actes judiciaires et extrajudiciaires

Convention Procédure civile de 1954	<p>Veuillez indiquer si [Nom de votre État] est Partie contractante à la <i>Convention du premier mars 1954 relative à la procédure civile</i> (Convention Procédure civile de 1954) :</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, la Convention Procédure civile de 1954 est entrée en vigueur pour le [Nom de votre État] en : [REDACTED]</p> <p><input type="checkbox"/> [Nom de votre État] a conclu des accords complémentaires à la Convention Procédure civile de 1954 avec (veuillez préciser le ou les États : [REDACTED])</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Commentaires éventuels : [REDACTED]</p>
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE] <sup>24</sup>	

### 2. Autres instruments relatifs à la notification des actes judiciaires et extrajudiciaires

Conventions multilatérales relatives à la notification d'actes	<p>Veuillez indiquer si [Nom de votre État] est Partie à d'autres conventions multilatérales relatives à la notification des actes judiciaires et extrajudiciaires à l'étranger :</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez indiquer les principaux accords ou insérer les liens hypertextes pertinents) : [REDACTED]</p>
--	---

<sup>23</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

<sup>24</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

	<input type="checkbox"/> Non
Conventions bilatérales pour la notification d'actes	<p>Veillez indiquer si [Nom de votre État] a conclu des conventions bilatérales relatives à la notification des actes judiciaires et extrajudiciaires à l'étranger ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (veillez cocher toutes les cases applicables) :</p> <p><input type="checkbox"/> Conventions bilatérales (veillez préciser ou insérer les liens hypertextes pertinents): [REDACTED]</p> <p><input type="checkbox"/> Mémoires d'accord bilatéraux non contraignants (veillez préciser ou insérer les liens hypertextes pertinents) : [REDACTED]</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE] <sup>25</sup>	

### 3. Formes unilatérales de transmission (art. 19)

Formes unilatérales de transmission	<p>La loi de [Nom de votre État] autorise-t-elle des méthodes de transmission autres que celles prévues par la Convention Notification ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (veillez décrire brièvement ces formes de transmission) : [REDACTED]</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE] <sup>26</sup>	

## IX. Informations utiles

### 1. Droit interne régissant la notification et la transmission des actes

Législation interne (y compris la législation fédérale, étatique et locale)	<p>Quelle est la législation qui régit la notification d'actes et / ou la transmission d'actes aux fins de notification en [Nom de votre État] ?</p> <p>Veillez préciser le nom de la législation et la date d'entrée en vigueur : [REDACTED]</p> <p>Le cas échéant, veuillez insérer un lien hypertexte vers la législation ou en joindre une copie.</p>
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE] <sup>27</sup>	

<sup>25</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

<sup>26</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

<sup>27</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

## 2. Considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée dans l'utilisation des TI

Le cas échéant, veuillez indiquer les considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée (par ex., le RGPD de l'UE) devant être prises en compte lors de la communication et de la transmission d'actes au moyen des TI. Le cas échéant, merci d'insérer les liens hypertextes pertinentes.



Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]<sup>28</sup>

## 3. Ressources

Veuillez insérer tout lien hypertexte vers la législation, les règles de droit international privé, les directives ou les protocoles concernant la notification, les sites web utiles (par ex., juridictions et autres autorités compétentes, organismes publics, agences, organisations non gouvernementales, associations), les privilèges, le développement de l'utilisation des TI (notification par des moyens numériques) et toute ressource électronique utile pour la notification à l'étranger.



Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]<sup>29</sup>

<sup>28</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

<sup>29</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

**Projet de Profil d'État dans le cadre de la Convention Preuves de  
1970**

# Convention Preuves de 1970 - Profil d'État

## Table des matières

<b>Projet de Profil d'État dans le cadre de la Convention Preuves de 1970</b> .....	1
<b>Convention Preuves de 1970 - Profil d'État</b> .....	6
I. Informations générales .....	8
II. Coordonnées de l'Autorité centrale et des autres autorités.....	9
1. Autorité centrale (art. 2).....	9
2. Autres Autorités centrales désignées dans les États fédéraux (art. 24(2)).....	10
3. Autres autorités désignées (art. 24(1)).....	12
4. Transmission directe aux autorités judiciaires.....	13
III. Chapitre I.....	13
1. Préparation des Commissions rogatoires.....	13
2. Transmission des Commissions rogatoires .....	15
3. Actes d'instruction / autres actes judiciaires.....	16
4. Témoignages / autres types de preuves.....	17
5. Informations pour les demandes envoyées en tant qu'État requérant.....	19
IV. Chapitre II.....	19
1. Obtention des preuves par des agents consulaires ou diplomatiques visant les ressortissants d'un État qu'ils représentent (art. 15).....	19
2. Obtention des preuves par des agents consulaires ou diplomatiques visant les ressortissants d'un État tiers (art. 16).....	20
3. Commissaire (art. 17) .....	21
4. Contrainte (art. 18).....	22
V. Utilisation de la liaison vidéo .....	24
1. Utilisation de la liaison vidéo en vertu du Chapitre I.....	24
2. Utilisation de la liaison vidéo en vertu du Chapitre II (pour les Parties contractantes qui n'ont pas exclu la totalité du Chapitre II).....	25
3. Utilisation de la liaison vidéo en dehors de la Convention Preuves.....	26
VI. Voies dérogatoires.....	26
1. Autres Conventions de la HCCH en matière d'obtention de preuves .....	26
2. Autres instruments relatifs à l'obtention de preuves.....	27
3. Autres méthodes d'obtention de preuves (art. 27(1)(c)).....	27
VI. Informations utiles.....	27
1. Droit interne régissant l'obtention de preuves.....	27

2.	Considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée dans l'utilisation des TI .....	28
3.	Ressources .....	28

## I. Informations générales

Autorités centrales et autres	<input type="checkbox"/> [Nom de votre État] dispose d'une Autorité centrale. <input type="checkbox"/> [Nom de votre État] dispose de plusieurs Autorités centrales ou autres. Commentaires éventuels : <input type="text"/>
Application de la Convention Preuves	La Convention Preuves est-elle considérée comme <b>obligatoire</b> en [Nom de votre État] ? <input type="checkbox"/> Oui - Une Partie contractante doit avoir recours à la Convention chaque fois qu'elle a l'intention de procéder à un acte d'instruction qui se trouve en [Nom de votre État] . <input type="checkbox"/> Non
Lois de blocage	<input type="checkbox"/> [Nom de votre État] dispose-t-il d'une loi de blocage (loi qui sanctionne l'obtention de preuves en [Nom de votre État] sans autorisation ou sans respecter les canaux d'assistance judiciaire entre États) ? <input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser les sanctions applicables (civiles, pénales, autres) et, le cas échéant, insérer un lien hypertexte vers la législation interne pertinente) : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non Commentaires éventuels : <input type="text"/>
État présent de la Convention Preuves	Informations sur l'état présent de la Convention Preuves en [Nom de votre État] : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'entrée en vigueur, les applications territoriales de la Convention, les déclarations et les réserves sont disponibles à l'adresse <a href="#">HCCH   #20 - État présent</a></li> <li>▪ Les acceptations d'adhésions sont disponibles à l'adresse <a href="#">Publications de la HCCH</a></li> </ul> Commentaires éventuels : <input type="text"/>
Fonctionnement du Chapitre II	<input type="checkbox"/> [Nom de votre État] a-t-il exclu en totalité l'application du Chapitre II au moyen d'une réserve ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

	<p>Si ce n'est pas le cas, les moyens disponibles au titre du Chapitre II pour recueillir des preuves en [Nom de votre État] sont les suivants :</p> <p><input type="checkbox"/> Article 15 (le consul procède à un acte d'instruction visant les ressortissants de l'État qu'il représente), veuillez préciser : [ ]</p> <p><input type="checkbox"/> Article 16 (le consul procède à un acte d'instruction visant les ressortissants d'un État tiers), veuillez préciser: [ ]</p> <p><input type="checkbox"/> Article 17 (Commissaire), veuillez préciser : [ ]</p> <p>Si l'un des articles susmentionnés s'applique à [Nom de votre État] , de plus amples informations sont disponibles dans la section IV du présent Profil d'État.</p> <p>Informations complémentaires, le cas échéant : [ ]</p>
<p>Conditions de l'exécution d'actes d'instruction</p>	<p>[Nom de votre État] permet-il l'exécution d'actes d'instruction dans des conditions moins restrictives (art. 27(1)(b)) ? Par exemple, l'exécution directe des actes d'instruction auprès de témoins consentants sans envoi d'une Commission rogatoire.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : [ ]</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Autre information (veuillez préciser) : [ ]</p>
<p>Préparation et transmission des Commissions rogatoires en vertu du Chapitre I – voir Section III ci-dessous</p>	

## II. Coordonnées de l'Autorité centrale et des autres autorités

Les Parties contractantes sont encouragées à échanger entre elles par l'intermédiaire des technologies de l'information (TI), en tenant compte, le cas échéant, des considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le point « 2. Transmission des Commissions rogatoires » de la Section III et le point « 2. Considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée dans le cadre de l'utilisation des TI » de la Section VII ci-dessous.

### 1. Autorité centrale (art. 2)

<p>Nom de l'Autorité centrale</p>	<p>[ ]</p>
<p>Adresse</p>	<p>[ ]</p>
<p>Téléphone</p>	<p>[ ]</p>
<p>Télécopie</p>	<p>[ ]</p>

Courrier électronique	██████████
Site web	██████████
Personne à contacter, le cas échéant	<p>Coordonnées directes (y compris le nom, le titre / la fonction et l'adresse du bureau) : ██████████</p> <p>Téléphone direct : ██████████</p> <p>Télécopie : ██████████</p> <p>Courrier électronique direct : ██████████</p> <p>Langue(s) de communication : ██████████</p> <p>Moyen de communication privilégié :</p> <p><input type="checkbox"/> Téléphone</p> <p><input type="checkbox"/> Télécopie</p> <p><input type="checkbox"/> Courrier électronique</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): ██████████</p>
Autre personne à contacter, le cas échéant	<p>Coordonnées directes (y compris le nom, le titre / la fonction et l'adresse du bureau) : ██████████</p> <p>Téléphone direct : ██████████</p> <p>Télécopie : ██████████</p> <p>Courrier électronique direct : ██████████</p> <p>Langue(s) de communication : ██████████</p> <p>Moyen de communication privilégié :</p> <p><input type="checkbox"/> Téléphone</p> <p><input type="checkbox"/> Télécopie</p> <p><input type="checkbox"/> Courrier électronique</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): ██████████</p>
Dernière mise à jour: [INSÉRER LA DATE] <sup>1</sup>	

## 2. Autres Autorités centrales désignées dans les États fédéraux (art. 24(2))<sup>2</sup>

Nom de l'Autorité centrale	██████████
Adresse	██████████
Étendue des fonctions (territoriale, etc.)	██████████

<sup>1</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

<sup>2</sup> Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres Autorités centrales.

Téléphone	██████
Télécopie	██████
Courrier électronique	██████
Site web	██████
Personne à contacter, le cas échéant	<p>Coordonnées directes (y compris le nom, le titre / la fonction et l'adresse du bureau) : ██████</p> <p>Téléphone direct : ██████</p> <p>Télécopie : ██████</p> <p>Courrier électronique direct : ██████</p> <p>Langue(s) de communication : ██████</p> <p>Moyen de communication privilégié :</p> <p><input type="checkbox"/> Téléphone</p> <p><input type="checkbox"/> Télécopie</p> <p><input type="checkbox"/> Courrier électronique</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (<i>veuillez préciser</i>): ██████</p>
Autre personne à contacter, le cas échéant	<p>Coordonnées directes (y compris le nom, le titre / la fonction et l'adresse du bureau) : ██████</p> <p>Téléphone direct : ██████</p> <p>Télécopie : ██████</p> <p>Courrier électronique direct : ██████</p> <p>Langue(s) de communication : ██████</p> <p>Moyen de communication privilégié :</p> <p><input type="checkbox"/> Téléphone</p> <p><input type="checkbox"/> Télécopie</p> <p><input type="checkbox"/> Courrier électronique</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (<i>veuillez préciser</i>): ██████</p>
<b>Dernière mise à jour: [INSÉRER LA DATE]<sup>3</sup></b>	

<sup>3</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

**3. Autres autorités désignées (art. 24(1))<sup>4</sup>**

Autre autorité désignée	<p>[Nom de votre État] a-t-il désigné, outre l'Autorité centrale, d'autres autorités ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (<i>veuillez compléter les champs ci-dessous</i>)</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
Nom de l'autorité désignée	██████████
Adresse	██████████
Étendue des fonctions (territoriale, etc.), le cas échéant	██████████
Téléphone	██████████
Télécopie	██████████
Courrier électronique	██████████
Site web	██████████
Veuillez décrire les compétences de chaque autorité désignée	██████████
Personne à contacter, le cas échéant	<p>Coordonnées directes (y compris le nom, le titre / la fonction et l'adresse du bureau) : ██████████</p> <p>Téléphone direct : ██████████</p> <p>Télécopie : ██████████</p> <p>Courrier électronique direct : ██████████</p> <p>Langue(s) de communication : ██████████</p> <p>Moyen de communication privilégié :</p> <p><input type="checkbox"/> Téléphone</p> <p><input type="checkbox"/> Télécopie</p> <p><input type="checkbox"/> Courrier électronique</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (<i>veuillez préciser</i>): ██████████</p>
Autre personne à contacter, le cas échéant	<p>Coordonnées directes (y compris le nom, le titre / la fonction et l'adresse du bureau) : ██████████</p> <p>Téléphone direct : ██████████</p> <p>Télécopie : ██████████</p> <p>Courrier électronique direct : ██████████</p> <p>Langue(s) de communication :</p>

<sup>4</sup> Cette section sera extensible afin de permettre l'insertion d'autres autorités.

	<input type="checkbox"/> Moyen de communication privilégié : <input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> Télécopie <input type="checkbox"/> Courrier électronique <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="text"/>
Dernière mise à jour: [INSÉRER LA DATE] <sup>5</sup>	

#### 4. Transmission directe aux autorités judiciaires

Transmission des Commissions rogatoires directement aux autorités judiciaires (art. 27(a))	<input type="checkbox"/> [Nom de votre État] a-t-il fait une déclaration autorisant la transmission des Commissions rogatoires directement à ses autorités judiciaires par des voies autres que celles prévues à l'article 2 ? <input type="checkbox"/> Oui, [Nom de votre État] permet la transmission de Commissions rogatoires directement aux autorités judiciaires. Commentaires éventuels : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non
Dernière mise à jour: [INSÉRER LA DATE] <sup>6</sup>	

### III. Chapitre I

#### 1. Préparation des Commissions rogatoires

Autorités judiciaires / requérantes	Veuillez indiquer quelles sont les autorités en [Nom de votre État] compétentes pour procéder à un acte d'instruction ou à d'autres actes judiciaires (par ex., tribunal, juge, notaire) : <input type="text"/>  <i>Le cas échéant, veuillez insérer un lien hypertexte vers la législation interne pertinente :</i> <input type="text"/>
Langue de la Commission rogatoire  (Remarque : les Commissions rogatoires sont acceptées en anglais ou en français ou dans une traduction en anglais ou en français, à moins qu'une Partie contractante n'ait fait une déclaration qui exclut cette possibilité en vertu de l'art. 33)	Veuillez préciser dans quelle(s) langue(s) la Commission rogatoire doit être rédigée ou accompagnée d'une traduction en : <input type="text"/>
Déclarations en vertu de l'article 33	<input type="checkbox"/> [Nom de votre État] a-t-il fait une déclaration en vertu de l'article 33(1) indiquant qu'il n'acceptera pas

<sup>5</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

<sup>6</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

	<p>de Commission rogatoire rédigée ou traduite en anglais ou en français ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, il n'accepte pas les Commissions rogatoires en français</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, il n'accepte pas les Commissions rogatoires en anglais</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, il n'accepte pas les Commissions rogatoires en français et en anglais</p>
<p>Déclarations concernant la langue (art. 4(3))</p> <p>(Remarque : si une déclaration a été faite en vertu de l'article 4(3), et si une réserve a été faite en vertu de l'article 33, la Commission rogatoire doit être rédigée dans la langue pratiquée dans la partie du territoire où l'exécution doit avoir lieu.)</p>	<p>[Nom de votre État] a-t-il fait une déclaration concernant les exigences linguistiques spécifiques à une région ou autres ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><i>Veillez préciser les détails (par ex., région, langue) :</i>  <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Traductions</p> <p>Conformément à l'article 4(5), toute traduction annexée à une Commission rogatoire doit être certifiée conforme, soit par un agent diplomatique ou consulaire, soit par un traducteur assermenté ou juré, soit par toute autre personne autorisée à cet effet dans l'État requérant ou l'État requis.</p>	<p>Veillez préciser toute exigence en [Nom de votre État] concernant la forme ou la qualité des traductions d'une Commission rogatoire, et le cas échéant, fournir un lien hypertexte vers la législation interne pertinente : <input type="text"/></p> <p><i>Si possible, veuillez fournir des liens hypertextes, un site web ou d'autres sources sur les traducteurs agréés en activité dans votre État :</i> <input type="text"/></p>
<p>Magistrats présents</p>	<p>Les magistrats de l'autorité requérante peuvent-ils assister à l'exécution d'une Commission rogatoire prévue à l'article 8 ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, [Nom de votre État] a fait une déclaration à cet effet.</p> <p>Si oui, une autorisation préalable est-elle requise ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Procédure de <i>pre-trial discovery of documents</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Conformément à l'article 23, [Nom de votre État] a déclaré qu'il n'exécutera pas les Commissions rogatoires qui ont pour objet une procédure de <i>pre-trial discovery of documents</i>.</p> <p><i>Veillez préciser les termes de la déclaration :</i> <input type="text"/></p>

	Commentaires éventuels : [REDACTED]
Utilisation de la liaison vidéo en vertu du Chapitre I – Voir Section V.1 ci-dessous	
Dernière mise à jour: [INSÉRER LA DATE] <sup>7</sup>	

## 2. Transmission des Commissions rogatoires

Formes de transmission	<p>Veillez indiquer les formes de transmission acceptées qui peuvent être utilisées pour transmettre les Commissions rogatoires à [Nom de votre État] .</p> <p><i>Veillez cocher toutes les cases applicables.</i></p> <p><input type="checkbox"/> (1) Courrier simple</p> <p><input type="checkbox"/> (2) Courrier recommandé avec accusé de réception</p> <p><input type="checkbox"/> (3) Courrier express</p> <p><input type="checkbox"/> (4) Services de messagerie privés comme DHL, FedEx, UPS</p> <p><input type="checkbox"/> (5) Voies électroniques :</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> (a) Courriel ordinaire</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> (b) Courriel sécurisé ou chiffré</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> (c) Plateforme en ligne administrée par l'État</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> (d) Plateforme en ligne administrée par des prestataires de services privés</p> <p><input type="checkbox"/> (6) Autre (<i>veuillez préciser</i>) : [REDACTED]</p> <p><i>*Si nécessaire, veuillez fournir des précisions sur l'une des options ci-dessus et préciser le numéro de l'élément de référence :</i> [REDACTED]</p> <p>Commentaires éventuels : [REDACTED]</p>
Acceptation des signatures numériques ou électroniques sur les Commission rogatoires	<p>[Nom de votre État] accepte-t-il les Commissions rogatoires revêtues d'une signature numérique ou électronique ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p style="padding-left: 20px;"><i>Veillez préciser les conditions d'acceptation (par ex., signature électronique accompagnée d'un certificat numérique, transmise par une autorité compétente, et / ou vérifiable) :</i> [REDACTED]</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>De plus amples informations sont disponibles à l'adresse suivante [REDACTED] (veuillez indiquer un site web contenant la législation interne, le cas échéant).</p>

<sup>7</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

<p>Considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée dans l'utilisation des TI</p>	<p>Si la transmission d'actes par voie électronique est autorisée en [Nom de votre État], des considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée doivent-elles être prises en compte ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (merci de préciser, par ex., le RGPD de l'UE): [ ]</p> <p>Pour de plus amples informations, veuillez consulter le point « 2. Considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée dans l'utilisation des TI » sous la Section VII ci-dessous.</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
<p>Dernière mise à jour: [INSÉRER LA DATE]<sup>8</sup></p>	

### 3. Actes d'instruction / autres actes judiciaires

<p>Coûts</p> <p>L'exécution de la Commission rogatoire ne peut donner lieu au remboursement d'honoraires ou de frais, de quelque nature que ce soit.</p> <p>Néanmoins, [Nom de votre État] peut demander le remboursement des honoraires versés aux experts et aux interprètes, ainsi que des frais encourus pour le recours à une procédure spéciale demandée en vertu de l'article 9(2).</p>	<p>Si possible, veuillez fournir des informations sur les méthodes de paiement en [Nom de votre État] (virement bancaire, moyens de paiement électronique) et les conditions de paiement : [ ]</p>
<p>Autorité chargée d'informer l'autorité requérante de l'heure et du lieu d'exécution de la Commission rogatoire (art. 7)</p>	<p>Veuillez indiquer quelle autorité est chargée d'informer de la date et du lieu d'exécution de la Commission rogatoire : [ ]</p>
<p>Délai moyen pour l'exécution de la demande</p>	<p>Quel est le délai moyen en [Nom de votre État] pour exécuter la demande ?</p> <p>[ ]</p>
<p>Autorités compétentes</p>	<p>Veuillez indiquer quelles sont les autorités en [Nom de votre État] compétentes pour procéder à un acte d'instruction ou à d'autres actes judiciaires(par ex., tribunal, juge, notaire) : [ ]</p> <p><i>Le cas échéant, veuillez fournir un lien hypertexte vers la législation interne pertinente : [ ]</i></p>
<p>Personnes habilitées (examiners) à recueillir des preuves (art. 14(3))</p>	<p>[Nom de votre État] habilite-t-il des personnes chargées de recueillir des preuves ?</p>

<sup>8</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

Les personnes habilitées ( <i>examiners</i> ) sont habituellement des praticiens du droit exerçant dans le secteur privé désignés par un juge ou un tribunal.	<input type="checkbox"/> Oui ( <i>veuillez indiquer s'il y a des frais</i> ) : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non
Attribution judiciaire	Veuillez préciser s'il existe des actes qui ne relèvent pas des attributions du pouvoir judiciaire : <input type="text"/>
Pour les lois internes régissant l'obtention de preuves, voir la section VI.1 ci-dessous.	
Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE] <sup>9</sup>	

#### 4. Témoignages / autres types de preuves

<p>Dispenses et interdictions</p> <p>Les Parties contractantes peuvent déclarer qu'elles reconnaissent les dispenses et interdictions établies par la loi d'autres États que l'État requérant et l'État requis, dans la mesure spécifiée dans cette déclaration.</p>	<p>[Nom de votre État] a-t-il fait une déclaration au titre de l'article 11 concernant les dispenses des États tiers pour les témoins ?</p> <input type="checkbox"/> Oui ( <i>veuillez préciser</i> ) : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non
Serment et affirmation	<p>En [Nom de votre État], la déposition d'un témoin est-elle généralement faite sous serment ou avec affirmation ?</p> <input type="checkbox"/> Oui ( <i>veuillez préciser la procédure interne</i> ) : <input type="text"/> <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Cela dépend ( <i>veuillez préciser</i> ) : <input type="text"/>
Questions aux témoins	<p>Les Commissions rogatoires doivent-elles contenir des questions spécifiques au témoin ?</p> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non, mais cela est conseillé. <input type="checkbox"/> Non, les faits suffisent. <input type="checkbox"/> Cela dépend ( <i>veuillez préciser</i> ) : <input type="text"/>
	<p>Si oui, les questions sont-elles communiquées préalablement au témoin ?</p> <input type="checkbox"/> Oui
	<p>Dans l'affirmative, le témoin peut-il apporter des notes à l'audition pour l'aider à répondre aux questions ?</p> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

<sup>9</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Cela dépend ( <i>veuillez préciser</i> ) : ██████████
Auditions	<p>En ██████████ [Nom de votre État], les auditions sont généralement :</p> <input type="checkbox"/> Privées <input type="checkbox"/> Publiques <input type="checkbox"/> Cela dépend ( <i>veuillez préciser</i> ) : ██████████
Témoignage	<p>Le témoignage est-il transcrit ?</p> <input type="checkbox"/> Oui, <input type="checkbox"/> sur demande. Méthode de transcription : <input type="checkbox"/> (a) Enregistrement audio <input type="checkbox"/> (b) Transcription <i>in extenso</i> <input type="checkbox"/> (c) Procès-verbaux succincts <input type="checkbox"/> (d) Témoignage écrit et signé <input type="checkbox"/> (e) Autre ( <i>veuillez préciser</i> ) : ██████████ <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Cela dépend ( <i>veuillez préciser</i> ) : ██████████
Authentification des actes	<p>En vertu de la législation de ██████████ [Nom de votre État], les documents produits par un témoin sont-ils authentifiés par le tribunal ?</p> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Cela dépend ( <i>veuillez préciser</i> ) : ██████████
Examen complémentaire / rappel	<p>En vertu du droit interne de ██████████ [Nom de votre État], un témoin peut-il être à nouveau entendu et rappelé ?</p> <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Cela dépend ( <i>veuillez préciser</i> ) : ██████████
	<p>Dans l'affirmative, une deuxième Commission rogatoire doit-elle être envoyée ?</p> <input type="checkbox"/> Oui ( <i>veuillez préciser</i> ) : ██████████ <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Cela dépend ( <i>veuillez préciser</i> ) : ██████████
Informations complémentaires sur la procédure de recueil de témoignages	██████████

Sanctions en cas de non-comparution	Veillez préciser les sanctions prévues par le droit interne de votre État en cas de non-comparution d'un témoin : [REDACTED]
Dernière mise à jour: [INSÉRER LA DATE] <sup>10</sup>	

## 5. Informations pour les demandes envoyées en tant qu'État requérant

	<p>Quelles sont les autorités judiciaires compétentes en [Nom de votre État] qui sont autorisées à transmettre une Commission rogatoire ?</p> <p><input type="checkbox"/> Juges</p> <p><input type="checkbox"/> Juges de paix</p> <p><input type="checkbox"/> Officiers ministériels</p> <p><input type="checkbox"/> Personnes habilitées (<i>examiners</i>) (praticiens du droit désignés par un juge ou un tribunal pour procéder à l'acte d'instruction)</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (<i>veuillez préciser</i>) : [REDACTED]</p>
Demandes transmises par l'Autorité centrale	<p>La Commission rogatoire est-elle transmise par l'autorité judiciaire compétente à l'Autorité centrale de [Nom de votre État] pour transmission à une autre Partie contractante ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
Dernière mise à jour: [INSÉRER LA DATE] <sup>11</sup>	

## IV. Chapitre II

Les Parties contractantes sont encouragées à échanger entre elles par l'intermédiaire des TI, en tenant compte, le cas échéant, des considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le point « 2. Considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée dans le cadre de l'utilisation des TI » de la Section VII ci-dessous.

### 1. Obtention des preuves par des agents consulaires ou diplomatiques visant les ressortissants d'un État qu'ils représentent (art. 15)

Un agent diplomatique ou consulaire d'un État contractant peut procéder, sans contrainte, sur le territoire de [Nom de votre État] et dans la circonscription où il exerce ses fonctions, à tout acte	<p><input type="checkbox"/> L'article 15 s'applique en [Nom de votre État].</p> <p><input type="checkbox"/> Non, [Nom de votre État] a fait une réserve visant à exclure l'application de l'article 15.</p> <p><input type="checkbox"/> Commentaires éventuels : [REDACTED]</p>
---	---

<sup>10</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

<sup>11</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

<p>d'instruction ne visant que les ressortissants d'un État qu'il représente et concernant une procédure engagée devant un tribunal dudit État.</p>	<p>Pour l'application de l'article 15, est-ce qu'une autorisation préalable est requise en [Nom de votre État] ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, comme le prévoit l'article 15(2), la demande d'autorisation doit être accordée par un agent diplomatique ou consulaire ou en son nom par l'autorité compétente désignée par [Nom de votre État].</p> <p>L'autorité compétente est :</p> <p><input type="checkbox"/> L'Autorité centrale (voir les informations fournies à la section II.1).</p> <p><input type="checkbox"/> Une autorité compétente spécifique désignée par [Nom de votre État] (veuillez compléter les champs ci-dessous)</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p><input type="checkbox"/> Commentaires éventuels (par ex., voies de transmission, documents ou formulaires facilitant la transmission de la demande) : [ ]</p>
<p>Nom de l'autorité désignée</p>	<p>[ ]</p>
<p>Adresse</p>	<p>[ ]</p>
<p>Téléphone</p>	<p>[ ]</p>
<p>Télécopie</p>	<p>[ ]</p>
<p>Courrier électronique</p>	<p>[ ]</p>
<p>Site web</p>	<p>[ ]</p>
<p>Utilisation de la liaison vidéo en vertu du Chapitre II – Voir Section V.2 ci-dessous</p>	
<p>Dernière mise à jour: [INSÉRER LA DATE]<sup>12</sup></p>	

**2. Obtention des preuves par des agents consulaires ou diplomatiques visant les ressortissants d'un État tiers (art. 16)**

<p>Un agent diplomatique ou consulaire d'une Partie contractante peut en outre procéder, sans contrainte, sur le territoire de [Nom de votre État] et dans la circonscription où il exerce ses fonctions, à tout acte d'instruction visant les ressortissants de [Nom de votre État] ou d'un État tiers, et</p>	<p><input type="checkbox"/> L'article 16 s'applique en [Nom de votre État].</p> <p><input type="checkbox"/> Non, [Nom de votre État] a fait une réserve visant à exclure l'application de l'article 16.</p> <p><input type="checkbox"/> Commentaires éventuels : [ ]</p>
<p></p>	<p>Pour l'application de l'article 16, est-ce qu'une autorisation est requise en [Nom de votre État] ?</p>

<sup>12</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

<p>concernant une procédure engagée devant un tribunal d'un État qu'il représente,</p> <p>a) si une autorité compétente désignée par [Nom de votre État] a donné son autorisation, soit d'une manière générale, soit pour chaque cas particulier, et</p> <p>b) s'il respecte les conditions que l'autorité compétente a fixées dans l'autorisation.</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui, l'autorisation sera donnée par :</p> <p><input type="checkbox"/> L'Autorité centrale (voir les informations fournies à la section II.1).</p> <p><input type="checkbox"/> une autorité compétente désignée par [Nom de votre État] (veuillez compléter les champs ci-dessous).</p> <p><input type="checkbox"/> Non, [Nom de votre État] a fait une déclaration selon laquelle les actes d'instruction prévus par cette disposition peuvent être accomplis sans son autorisation préalable.</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) : [ ]</p> <p><input type="checkbox"/> Commentaires éventuels (par ex., voies de transmission, documents ou formulaires facilitant la transmission de la demande) : [ ]</p>
Nom de l'autorité désignée	[ ]
Adresse	[ ]
Étendue des fonctions (territoriale, etc.), le cas échéant	[ ]
Téléphone	[ ]
Télécopie	[ ]
Courrier électronique	[ ]
Site web	[ ]
Utilisation de la liaison vidéo en vertu du Chapitre II – Voir Section V.2 ci-dessous	
Dernière mise à jour: [INSÉRER LA DATE] <sup>13</sup>	

### 3. Commissaire (art. 17)

<p>Toute personne régulièrement désignée à cet effet comme commissaire, peut procéder, sans contrainte, sur le territoire de [Nom de votre État] à tout acte d'instruction concernant une procédure engagée devant un tribunal d'une autre Partie contractante</p> <p>a) si une autorité compétente désignée par [Nom de votre État] a donné son autorisation, soit d'une manière générale, soit pour chaque cas particulier, et</p>	<p><input type="checkbox"/> L'article 17 s'applique en [Nom de votre État] .</p> <p><input type="checkbox"/> Non, [Nom de votre État] a fait une réserve visant à exclure l'application de l'article 17.</p> <p><input type="checkbox"/> Commentaires éventuels : [ ]</p> <p>Pour l'application de l'article 17, est-ce qu'une autorisation est requise en [Nom de votre État] ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, l'autorisation sera donnée par :</p> <p><input type="checkbox"/> L'Autorité centrale (voir les informations fournies à la section II.1).</p>
--	--

<sup>13</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

b) si elle respecte les conditions que l'autorité compétente a fixées dans l'autorisation.	<input type="checkbox"/> Une autorité compétente désignée par [Nom de votre État] (veuillez compléter les champs ci-dessous).  Veuillez indiquer les exigences en [Nom de votre État] qui doivent être satisfaites pour que l'autorisation soit accordée : [ ]  <input type="checkbox"/> Non, [Nom de votre État] a fait une déclaration selon laquelle les actes d'instruction prévus ci-dessus peuvent être accomplis sans son autorisation préalable. [ ]  <input type="checkbox"/> Commentaires éventuels (par ex., voies de transmission, documents ou formulaires facilitant la transmission de la demande) : [ ]
Nom de l'autorité désignée	[ ]
Adresse	[ ]
Étendue des fonctions (territoriale, etc.), le cas échéant	[ ]
Téléphone	[ ]
Télécopie	[ ]
Courrier électronique	[ ]
Site web	[ ]
Respect des lois locales	Quelles sont les lois locales en vigueur en [Nom de votre État], en tant qu'État requis, que le commissaire doit s'assurer de respecter ? [ ]
Types d'actes d'instruction pouvant être recueillis	Quel type d'actes d'instruction le commissaire peut-il recueillir sur le territoire de [Nom de votre État] ? [ ]
Utilisation de la liaison vidéo en vertu du Chapitre II – Voir Section V.2 ci-dessous	
Dernière mise à jour: [INSÉRER LA DATE] <sup>14</sup>	

#### 4. Contrainte (art. 18)

Un agent diplomatique ou consulaire ou un commissaire, autorisé à procéder à un acte d'instruction conformément aux articles 15, 16 et 17, a la faculté de s'adresser à l'autorité compétente désignée par [Nom de votre État], pour obtenir l'assistance nécessaire à l'accomplissement de cet acte par voie de contrainte.	<input type="checkbox"/> L'article 18 s'applique en [Nom de votre État]. <input type="checkbox"/> L'article 18 s'appliquera en [Nom de votre État] si les conditions suivantes sont remplies : [ ]. <input type="checkbox"/> Non, l'assistance à l'accomplissement de l'acte d'instruction par voie de contrainte en vertu du Chapitre II n'est pas disponible en [Nom de votre État].
--	--

<sup>14</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

	<p>Pour l'application de l'article 18, l'autorité compétente désignée par [Nom de votre État] est :</p> <p><input type="checkbox"/> L'Autorité centrale (voir les informations fournies à la section II.1).</p> <p><input type="checkbox"/> une autorité compétente spécifique (veuillez remplir les champs ci-dessous).</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser et insérer tout lien hypertexte pertinent) : [REDACTED]</p>
Nom de l'autorité désignée	[REDACTED]
Adresse	[REDACTED]
Étendue des fonctions (territoriale, etc.), le cas échéant	[REDACTED]
Téléphone	[REDACTED]
Télécopie	[REDACTED]
Courrier électronique	[REDACTED]
Site web	[REDACTED]
Dernière mise à jour: [INSÉRER LA DATE] <sup>15</sup>	

<sup>15</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

## V. Utilisation de la liaison vidéo

### 1. Utilisation de la liaison vidéo en vertu du Chapitre I

<p>Utilisation de la liaison vidéo en vertu du Chapitre I</p>	<p><b>[Nom de votre État]</b> autorise-t-il l'utilisation d'une liaison vidéo dans le cadre de l'obtention de preuves dans le cadre de la Convention ?</p> <p><input type="checkbox"/> Non, l'utilisation d'une liaison vidéo pour l'obtention de preuves n'est pas possible en vertu du Chapitre I en <b>[Nom de votre État]</b> .</p> <p>Veillez indiquer si <b>[Nom de votre État]</b> souhaite être informé des situations dans lesquelles des témoins de <b>[Nom de votre État]</b> se rendent dans une troisième Partie contractante pour témoigner par liaison vidéo.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (<i>veuillez préciser comment</i> <b>[Nom de votre État]</b> <i>souhaite être informé :</i> <input type="text"/>)</p> <p><input type="checkbox"/> Non, <b>[nom de votre État]</b> n'a pas besoin d'être informé,</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, l'utilisation d'une liaison vidéo pour l'obtention de preuves est possible en vertu du Chapitre I.</p> <p>Veillez indiquer le degré d'implication du personnel judiciaire de l'État requérant :</p> <p><input type="checkbox"/> Une liaison vidéo peut être établie pour permettre la présence des magistrats de l'État requérant (<i>veuillez préciser les conditions éventuelles, y compris la nécessité d'une autorisation préalable</i>) : <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> Une liaison vidéo peut être établie pour permettre la participation des magistrats de l'État requérant (<i>veuillez préciser les conditions le cas échéant</i>) : <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> Une liaison vidéo peut être établie pour permettre la conduite de l'audition du témoin / expert par les magistrats de l'État requérant (<i>veuillez préciser les conditions le cas échéant</i>) : <input type="text"/></p>
<p>Assistance à l'utilisation de la liaison vidéo</p>	<p>Veillez indiquer une personne ou un service de <b>[Nom de votre État]</b> qui peut aider à l'utilisation de</p>

	<p>la liaison vidéo (par ex., pour organiser la liaison vidéo ou fournir une assistance technique).</p> <p><input type="checkbox"/> Des personnes de contact au sein de l'Autorité centrale ou de l'Autorité désignée concernée apporteront leur aide pour l'utilisation de la liaison vidéo. Veuillez vous référer à la Section II ci-dessus pour connaître les coordonnées de l'Autorité centrale ou de l'Autorité désignée.</p> <p><input type="checkbox"/> La personne de contact suivante apportera son aide pour l'utilisation de la liaison vidéo. (Veuillez compléter les coordonnées de la personne de contact suivante)</p> <p>Coordonnées directes (y compris le nom, le titre / la fonction et l'adresse du bureau) :  <input type="text"/></p> <p>Téléphone direct : <input type="text"/></p> <p>Télécopie : <input type="text"/></p> <p>Courrier électronique direct : <input type="text"/></p> <p>Langue de communication préférée :  <input type="text"/></p> <p>Moyen de communication privilégié :</p> <p><input type="checkbox"/> Téléphone</p> <p><input type="checkbox"/> Télécopie</p> <p><input type="checkbox"/> Courrier électronique</p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser): <input type="text"/></p>
<p>Dernière mise à jour: [INSÉRER LA DATE]<sup>16</sup></p>	

**2. Utilisation de la liaison vidéo en vertu du Chapitre II (pour les Parties contractantes qui n'ont pas exclu la totalité du Chapitre II)**

<p>Utilisation de la liaison vidéo en vertu du Chapitre II</p>	<p>Si le Chapitre II s'applique, <input type="text"/> [Nom de votre État] autorise-t-il l'utilisation de la liaison vidéo en vertu du Chapitre II ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, <u>l'obtention de preuves par des agents consulaires ou diplomatiques auprès de leurs ressortissants (art. 15) (veuillez préciser les conditions</u></p>
--	---

<sup>16</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

	<p>éventuelles, y compris l'autorisation préalable) : <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> Oui, <u>l'obtention de preuves par des agents consulaires ou diplomatiques auprès de ressortissants de l'État requis et / ou de l'État tiers (art. 16)</u> (veuillez préciser les conditions, y compris l'autorisation préalable) : <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> Oui, <u>l'obtention de preuves par le commissaire (art. 17)</u> (veuillez préciser les conditions, y compris l'autorisation préalable) : <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> Non. Commentaires éventuels : <input type="text"/></p>
Dernière mise à jour: [INSÉRER LA DATE] <sup>17</sup>	

### 3. Utilisation de la liaison vidéo en dehors de la Convention Preuves

<p>[Nom de votre État] autorise-t-il l'utilisation de la liaison vidéo pour l'obtention de preuves en dehors de cette Convention?</p>	<p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez préciser) : <input type="text"/></p> <p><i>Le cas échéant, veuillez insérer un lien hypertexte vers la législation interne ou l'accord international pertinent :</i> <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
Dernière mise à jour: [INSÉRER LA DATE] <sup>18</sup>	

## VI. Voies dérogatoires

### 1. Autres Conventions de la HCCH en matière d'obtention de preuves

<p>Convention Procédure civile de 1954</p>	<p>Veuillez indiquer si [Nom de votre État] est Partie contractante à la <i>Convention du premier mars 1954 relative à la procédure civile</i> (Convention Procédure civile de 1954) :</p> <p><input type="checkbox"/> Oui, la Convention Procédure civile de 1954 est entrée en vigueur pour le [Nom de votre État] en : <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> [Nom de votre État] a conclu des accords complémentaires à la Convention Procédure civile de 1954 avec (veuillez préciser le ou les États) : <input type="text"/></p> <p><input type="checkbox"/> Non</p> <p>Commentaires éventuels : <input type="text"/></p>
--	---

<sup>17</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

<sup>18</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

Dernière mise à jour: [INSÉRER LA DATE]<sup>19</sup>**2. Autres instruments relatifs à l'obtention de preuves**

Conventions multilatérales relatives à l'obtention de preuves	<p>Veillez indiquer si [Nom de votre État] est Partie à d'autres conventions multilatérales relatives à l'obtention de preuves.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez indiquer les principaux accords ou insérer les liens hypertextes pertinents) : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
Conventions bilatérales pour l'obtention de preuves	<p>Veillez indiquer si [Nom de votre État] a conclu des conventions bilatérales relatives à l'obtention de preuves.</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez cocher toutes les cases applicables) :</p> <p><input type="checkbox"/> Conventions bilatérales (veuillez préciser ou insérer les liens hypertextes pertinents): _____</p> <p><input type="checkbox"/> Mémoires d'accord bilatéraux non contraignants (veuillez préciser ou insérer les liens hypertextes pertinents) : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
Dernière mise à jour: [INSÉRER LA DATE] <sup>20</sup>	

**3. Autres méthodes d'obtention de preuves (art. 27(1)(c))**

Autres méthodes d'obtention des preuves	<p>La loi de [Nom de votre État] autorise-t-elle des méthodes d'obtention de preuves autres que celles prévues par la Convention Preuves ?</p> <p><input type="checkbox"/> Oui (veuillez décrire brièvement ces formes d'obtention de preuves) : _____</p> <p><input type="checkbox"/> Non</p>
Dernière mise à jour: [INSÉRER LA DATE] <sup>21</sup>	

**VI. Informations utiles****1. Droit interne régissant l'obtention de preuves**

Législation interne (y compris la législation fédérale, étatique et locale)	Quelle est la législation qui régit l'obtention de preuves en [Nom de votre État] ?
---	---

<sup>19</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.<sup>20</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.<sup>21</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

	<p><i>Veillez préciser le nom de la législation et la date d'entrée en vigueur : [REDACTED]</i></p> <p><i>Le cas échéant, veuillez insérer un lien hypertexte vers la législation ou en joindre une copie.</i></p>
<p><b>Dernière mise à jour: [INSÉRER LA DATE]<sup>22</sup></b></p>	

## 2. Considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée dans l'utilisation des TI

<p>Le cas échéant, veuillez indiquer les considérations relatives à la sécurité des données et au respect de la vie privée (par ex., le RGPD de l'UE) devant être prises en compte lors de la communication et de la transmission d'actes au moyen des TI. Le cas échéant, merci d'insérer les liens hypertextes vers les législations internes ou internationales pertinentes.</p>
[REDACTED]
<p><b>Dernière mise à jour : [INSÉRER LA DATE]<sup>23</sup></b></p>

## 3. Ressources

<p>Veillez insérer tout lien hypertexte vers la législation, les règles de droit international privé, les directives ou les protocoles concernant l'obtention de preuves, les sites web utiles (par ex., juridictions et autres autorités compétentes, organismes publics, agences, organisations non gouvernementales, associations), les privilèges et toute ressource électronique utile pour l'obtention de preuves.</p>
[REDACTED]
<p><b>Dernière mise à jour: [INSÉRER LA DATE]<sup>24</sup></b></p>

<sup>22</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

<sup>23</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.

<sup>24</sup> Cette information sera saisie automatiquement dans la version électronique du Profil d'État.